

RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00621
Numéro SIREN : 752 363 705
Nom ou dénomination : 2B2C CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2020 sous le numéro de dépôt 5722

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS 2012B 621 N° 2065-SD
2020
2020B 5722

Exercice ouvert le 01/07/2019 et clos le 30/06/2020 Régime simplifié d'imposition X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime Réel normal

Si PME innovantes, cocher la case

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE Tribunal de Commerce de BEZIERS

Désignation de la société: SAS 2B2C CONSEILS Adresse du siège social: 20 Rue VERDI le 19 OCT. 2020

SIRET 7 5 2 3 6 3 7 0 5 0 0 0 1 9 34510 FLORENSAC

Adresse du principal établissement: 20 Rue VERDI Ancienne adresse en cas de changement:

34510 FLORENSAC

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Activités des agents et courtiers d'assurances Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% Bénéfice imposable à 28% Déficit 0

Bénéfice imposable à 15 % 5 167 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Entreprises nouvelles art. 44 septies Sociétés d'investissements immobiliers cotées Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du comptable : AGC MIDIMED MONTBLANC

10 ZAE DU QUARTIER D'EPSE DE L'EUROPE 34290 MONTBLANC Tél : 04 67 90 46 36

- du conseil : Tél :

- du CGA ou du viseur conventionné : Tél :

- N° d'agrément :

Désignation de l'entreprise SAS 2B2C CONSEILS				Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise 20 Rue VERDI 34510 FLORENSAC							
Numéro SIRET* 7 5 2 3 6 3 7 0 5 0 0 0 1 9							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12			Durée de l'exercice précédent* 12				
Exercice N clos le 30/06/2020							
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016	21 209	209	21 000
	Immobilisations corporelles*		028	030	18 311	10 080	8 231
	Immobilisations financières* (1)		040	042	8 550		8 550
	Total I (5)		044	048	48 070	10 289	37 781
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	26 745		26 745
		Autres* (3)	072	074	10 921		10 921
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	36 081		36 081
	Charges constatées d'avance *		092	094	1 546		1 546
Total II		096	098	75 294		75 294	
Total général (I + II)			110	112	123 364	10 289	113 075
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			10 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				1 000
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131				62 529
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136				4 178
	Provisions réglementées		140				
Total I			142			77 708	
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				4 224
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....		169	5			31 142
Produits constatés d'avance		174					
Total III			176			35 366	
Total général (I + II + III)			180			113 075	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	9 964	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	283	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2B2C CONSEILS		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30/06/2020			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export		209	210		
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214		
			intracommunautaires	217	218		
			services*		170 104		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	800		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	170 904		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 8 127 - immobilier :)			242	56 131	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	993	244	3 051
	Rémunérations du personnel*				250	80 104	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	23 446	
	Dotations aux amortissements*				254	2 812	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259		262	806
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	166 351		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	4 553		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280		
	Produits exceptionnels	(IV)			290	400	
	Charges financières	(V)			294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		300
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348	
Impôts sur les bénéfices*	(VII)				306	775	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	4 178		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	4 178	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	989	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés			247		330	
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))		249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Dont divers	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
		ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
		ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993		
		Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	5 167	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	5 167	372	

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	21 209	412		414		416	21 209				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	1 370	452		454		456	1 370				
	Matériel de transport	460		462	7 684	464		466	7 684				
	Autres immobilisations corporelles	470	6 977	472	2 280	474		476	9 257				
Immobilisations financières		480	8 550	482		484		486	8 550				
TOTAL		490	38 106	492	9 964	494		496	48 070				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500	209	502		504		506	209				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	616	542	274	544		546	890				
	Matériel de transport	550		552	1 821	554		556	1 821				
	Autres immobilisations corporelles	560	6 652	562	716	564		566	7 368				
TOTAL		570	7 477	572	2 812	574		576	10 289				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2B2C CONSEILS

Néant *

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	800	652		654	800	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	800	682		684	800	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	38 538
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 993
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : **SAS 2B2C CONSEILS**

Néant *

Exercice ouvert le : 01/07/2019 et clos le : 30/06/2020 Durée en nombre de mois | 12 |

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	3
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	170 104
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	170 104

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	4 450
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	32 453
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	806
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	37 710

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	132 393
-----------------------------	-----------------------------	-----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	132 393
---	-----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	170 104
Effectifs au sens de la CVAE	023	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	0 1 / 0 7 / 2 0 1 9 160 3 0 // 0 6 / 2 0 2 0
Date de cessation	186	/ / / / / / / /

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1 (1)
1Néant *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2020

N° SIRET 7 5 2 3 6 3 7 0 5 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2B2C CONSEILS

ADRESSE (voie) 20 Rue VERDI

CODE POSTAL 34510 VILLE FLORENSAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique COMBE Prénom(s) MARIE-HELENENom marital % de détention 85.00 Nb de parts ou actions 8 500

Naissance : Date 27061956 N° Département 69 Commune LYON Pays FRANCE

Adresse : N° Voie

Code Postal 34510 Commune FLORENSAC Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique MARECHAL Prénom(s) FRANCOISNom marital % de détention 15.00 Nb de parts ou actions 1 500

Naissance : Date 31051965 N° Département 01 Commune BOURG-EN-BRESSE Pays FRANCE

Adresse : N° 50 Voie Allées DES HAUTS DE CHAFFAUD

Code Postal 01330 Commune VILLARS-LES-DOBES Pays FRANCE



(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

2B2C CONSEILS
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 20 rue Verdi – 34510 FLORENSAC
752 363 705 RCS BEZIERS

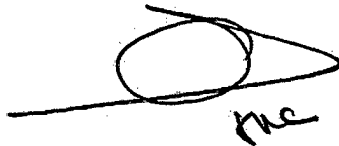
FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Septembre 2020

Nom, prénom et adresse des associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Signature
Mme Marie-Hélène COMBE 20 rue Verdi 34510 FLORENSAC	8.500	8.500	
M. François MARECHAL 50, Allée des Hauts de Chaffaud 01330 VILLARS LES DOMBES	1.500	1.500	
Total	10.000	10.000	

La Présidente soussignée certifie exacte la présente feuille de présence faisant apparaître 2 associés présents totalisant 10.000 actions ayant droit de vote auxquelles sont attachées 10.000 voix.

Fait à LYON,
Le 30 septembre 2020

La Présidente
Mme Marie-Hélène COMBE


mhc

2B2C CONSEILS
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 20 rue Verdi – 34510 FLORENSAC
752 363 705 RCS BEZIERS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
LE 30 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt
et le trente septembre,
à onze heures,

Les associés de la société 2B2C CONSEILS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie-Hélène COUTTET, en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par la Présidente, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent plus de la majorité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins le quart des actions composant le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation des associés,
- le rapport du Président,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la société.
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020, quitus à la Présidente et approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, puis déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **30 juin 2020**, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un **bénéfice de 4178,03 euros**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020, s'élevant à **4 178,03 euros**, de la façon suivante :

- **Distribution d'un dividende à hauteur de : 4 178,03 euros**
- **Le solde, au compte « Autres réserve » créditeur : néant**

Il est indiqué que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1). Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition

commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que l'intégralité des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 sont soumis au prélèvement forfaitaire unique.

L'Assemblée Générale décide de mettre en distribution la somme de 4 178,03 € aux associés de la société disposant de titres au 30 juin 2020 :

	Madame COMBE Marie-Hélène	Monsieur MARECHAL François
Dividendes bruts taxables	3 551 €	627 €
Montant acompte 12.8%	455 €	80 €
Dividendes soumis à 17.2%	3 551 €	627 €
Dividendes nets à percevoir	2 486 €	439 €

Ce dividende sera payé le 2 octobre par virement bancaire.

La collectivité des associés prend acte des obligations fiscales à réaliser. A ce titre, la société a l'obligation dans les 15 jours du mois suivant celui du paiement des présents dividendes d'adresser au service des impôts de son siège social la déclaration N°2777 D.

Cette déclaration devra être accompagnée du versement de la somme de 1 253 € comprenant:

- l'acompte forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12.80 % sur les dividendes pour ceux des associés qui n'ont pas justifié pouvoir en être exonérés compte tenu du montant de leur revenu fiscal de référence lié aux revenus de 2016.
- les prélèvements sociaux dus au taux de 17.20 % sur la base des dividendes qui ne sont pas soumis aux cotisations sociales.

La collectivité des associés donne tout pouvoir à la gérance pour faire la déclaration N°2777 D et procéder au paiement à réaliser. Il est rappelé que les retenues à la source ci-avant restent toutefois à la charge des associés concernés.

Elle donne également pouvoir à la gérance pour effectuer, le cas échéant, auprès des organismes sociaux, conformément à l'article L131-6 du code de la sécurité sociale et/ou à l'article L 731-14 du code rural, les déclarations sociales nécessaires par suite de la mise en distribution.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes distribués	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
Exercice clos le 30 juin 2019	20 000 €	20 000 €	/
Exercice clos le 30 juin 2018	53 000 €	53 000 €	/
Exercice clos le 30 juin 2017	17 000 €	17 000 €	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, constate qu'aucune convention réglementée n'est intervenue ni au cours de l'exercice ni antérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

Madame Marie-Hélène COUTTET
Présidente

